

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, BERTHOMIER Marie-Christine, CONFOLANT Philippe, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOU Frédéric, CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle, CIRET Didier, GOMBERT Annick, RIGOLLET LE BIHAN Erwann, PRAULY Jean-Claude, JACQUET Alain, MULTON Jean-Michel, HOUSSIN Patrice, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, CAILLAUD Roland, DARREAU Jean-Pierre, GUILLLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, GIBault Wilfried, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, AXISA Guy, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, BERTON Guy, HERVO Dominique, BARBARIN Nathalie, VARVOU Jean-Pierre, PINLON Roland, TRUFFAUT Jacqueline.

Monsieur Etienne BUCHMANN, absent excusé, pouvoir à Monsieur Didier CIRET
Madame Colette TAILLEBOURG, absente excusée, pouvoir à Madame Annick GOMBERT

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes-rendus des séances des 18 mai et 8 juin 2017.

POLE EMPLOI

Pôle emploi avait demandé à présenter les mesures gouvernementales. Ce point est retiré de l'ordre du jour en raison de leur absence.

CONTRAT DE RURALITE

Le Président Claude MERIOT fait un point sur la procédure, donne lecture des projets qui ont été retenus par les services de l'Etat pour être inscrit au contrat suite à la réunion en préfecture le 8 juin 2017. Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout document nécessaire.

GEMAPI

Le Vice-Président Alain JACQUET, après avoir distribué des cartes, fait un point sur le dossier. Cette compétence s'inscrit dans la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) de 2014. GEMAPI se décompose en GEMA (GEstion des Milieux Aquatiques) et PI (Prévention des Inondations).

3 possibilités s'offrent à la collectivité :

- Conserver la compétence ;
- Transférer cette compétence à un ou des syndicats mixtes ;
- Déléguer cette compétence à un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ou à un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) notamment pour les inondations

Cette compétence se décline comme suit :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydraulique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canal ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites des éco-systèmes aquatiques et des zones humides.

L'entretien et la mise aux normes des seuils ne font pas partie de cette compétence et reste à la charge des propriétaires (une collectivité pouvant être propriétaire).

Cette compétence peut être financée par le budget propre des Communautés de Communes ou par une nouvelle taxe intitulée GEMAPI basée sur le foncier bâti (l'intitulé figurant déjà sur les feuilles d'imposition) et pouvant aller jusqu'à 40 € en moyenne par habitant.

Actuellement, la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse est couverte par deux bassins : la Creuse et l'Anglin. Le souhait de l'Etat c'est d'avoir une structuration de territoire en syndicats qui couvrent un bassin de rivière. Pour la Creuse, l'idée est de se rapprocher du SIAMVB, une réunion aura lieu à Rivarennnes le 9 Septembre pour commencer travailler sur les statuts. Pour l'Anglin, il faudrait se rapprocher de la MOVA et du Syndicat de l'Anglin. Un projet de statuts est en cours. La Communauté de Communes sera amenée à se prononcer par délibération.

Le contrat territorial de rivière de la Creuse devrait être terminé fin juillet 2017. Un comité de pilotage aura lieu à Ciron le 3 juillet. Il y sera présenté l'indicateur commun qui déterminera la continuité écologique ; cet indicateur sera co-signé par les Préfets de l'Indre et de l'Indre et Loire.

Le diagnostic de l'Anglin et de ses principaux affluents est terminé. Le dossier en est aux préconisations de travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire

- autorise le Président à céder la parcelle AM 528 sise « Barrière du Trône » au Blanc à la société Labrux SAS, à clôturer ce budget annexe quand toutes les écritures seront passées et à rembourser par anticipation les emprunts des budgets annexes Labrux et BHM ;

- approuve le bilan d'activité du budget « réseau de chaleur » ;
- accepte la signature de conventions avec les communes de Mézières en Brenne, Azay le Ferron et Martizay pour la lecture publique ;
- autorise le Président à signer un procès-verbal complémentaire de mise à disposition avec la commune de Néons sur Creuse pour un montant de 1 913,76 € ;
- décide que les dépenses imputées à l'article 202 seront amorties sur 10 ans ;
- procède à une opération d'ordre d'un montant de 5 715,68 € sur les articles 2132 (en recettes) et 2138 (en dépenses) ;
- décide de créer un poste d'adjoint technique à 28 heures, un poste d'adjoint technique à 22 heures, un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à 35 h, de passer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 32h30 à 35 h, un poste d'adjoint technique de 28h15 à 32 heures ;
- autorise le Président à signer une convention avec l'office de tourisme du Blanc dans le cadre de la compétence « promotion touristique » ;

Monsieur Dominique HERVO, Vice-Président, présente les activités qui seront proposées au cours de la saison estivale.

Monsieur Thierry BERNARD, Vice Président, annonce l'octroi d'une aide 10 000 € dans le cadre de l'appel à projets concernant le RLPI et fait un point sur l'avancement du PLUi.

Point d'étape

✓ Diagnostic agricole :

- **Réunions avec les référents agricoles** les 12 et 13 avril : quelques contestations sur l'organisation/problèmes de communication/information etc.
- **Permanences auprès des exploitants agricoles** les 4 et 5 mai : bon déroulement dans l'ensemble, participation +/- bonne selon les communes, dépend de la communication/information donnée par les communes aux exploitants agricoles.
- **Questionnaires agricoles** : traitement des questionnaires entamé
- **Plans de repérage des exploitations** : manque encore plusieurs plans à ce jour non restitués par les communes

Communes dont les plans n'ont pas été remis :

Le Blanc, Chitray, Ciron, Douadic, Fontgombault, Ingrandes, Lureuil, Luzeret, Mérigny Néons, Poulligny, Preuilly, Ruffec, Sacierges, Saint Aigny, Thenay, Tournon, Vigoux : 18 communes

Restitution du diagnostic à prévoir en septembre, en présence des exploitants agricoles (date à définir)

✓ Volet socio-économique, habitat, patrimoine et paysage :

- Atelier habitat et développement économique le 3 mai : 17 et 20 participants
- Atelier patrimoine et paysage, tourisme le 1^{er} juin : 26 et 20 participants
 - Les comptes-rendus et supports des différents ateliers seront disponibles prochainement sur la plateforme numérique dont les codes vous seront communiqués dans les jours qui viennent

Une présentation du diagnostic et la formulation des enjeux devraient avoir lieu en octobre prochain dans le cadre d'un forum des maires et lors d'un conseil communautaire.

- 15 communes ont rendu le dossier de contribution/11 ont constitué la cellule de base

Communes dont on attend encore le dossier de contribution :

Concremiers, Ingrandes, Mérigny, Néons, Oulches, Preuilly, Preuilly, Sacierges, Saint Aigny, Saint Civran, Thenay, Tournon et partiellement Poulligny, Lurais

Un mail de rappel a été envoyé en mairie à ce propos. Merci de transmettre l'ensemble des documents (dossiers de contribution et plans des exploitations agricoles avant le 14 juillet aux bureaux de la CDC rue Villebois Mareuil ou directement à l'agence Urban'ISM (leur adresse est mentionnée sur les documents). Ces documents sont nécessaires pour avancer sur le diagnostic

- Les communes n'ont pas toutes identifié la « cellule de base » du PLUi, composée de 2 élus référents qui suivront le PLUi :

Manquent : Concremiers, Douadic, Fontgombault, Ingrandes, Luzeret, Mérigny, Oulches, Saint-Aigny, Saint Civran, Thenay et Vigoux.

Merci d'envoyer par mail le nom et les coordonnées des 2 élus par commune pour les communes citées ci-avant car ils vont être nécessaires pour la prochaine étape qui consiste à étudier les potentiels au sein des enveloppes des bourgs et hameaux structurants. Le mail : plui@cc-brennevaldecreuse.fr

✓ **Diagnostic foncier**

C'est la prochaine étape de l'étude. Le bureau d'études travaille actuellement sur carte pour identifier les potentiels de densification à l'intérieur des bourgs.

Nous vous proposons de réaliser des réunions par groupe de 4 communes pour discuter autour des capacités d'accueil de vos bourgs.

Les semaines proposées sont les semaines 29 et 30 : les **17, 18 et 21 juillet** et les **25, 26, 27, 28 juillet**

Et semaines 33 et 34 : **les 16, 17 et 18 aout** et les **21, 22, 23 et 24 aout**

Les groupes de communes proposés :

1. Sacierges-Saint-Martin, Saint-Civran, Vigoux, Chazelet
2. Luzeret, Thenay, Rivarennnes, Oulches
3. Nuret-le-Ferron, La Pérouille, Chitray, Ciron
4. Rosnay, Ruffec, Le Blanc, Douadic
5. Pouligny, Preuilly-la-Ville, Lureuil, Fontgombault
6. Néons-sur-Creuse, Lurais, Sauzelles, Tournon-Saint-Martin
7. Mérigny, Saint-Aigny, Ingrandes, Concremiers

Le bureau d'études consacra 4 heures environ par groupe de communes sur un format : 9h-13h et 14h30-18h30. Les 4 heures seront divisées de la sorte : 9h-10h : Sacierges, 10h-11h : St Civran ; 11h-12h : Vigoux ; 12h-13h : Chazelet (à titre d'exemple). Les communes souhaitant participer aux réunions des autres le peuvent ! L'ensemble des dates seront communiquées

Ce sont les élus qui forment la cellule de base du PLUi qui seront sollicités (2 élus par commune)

Merci de vous mettre en relation avec les communes qui font partie de votre groupe pour choisir la date.

Essayez, de préférence, de choisir des dates proches entre groupe de communes pour éviter les aller retour du bureau d'études sur le territoire. Cette date sera communiquée avant le 30 juin sur le mail du PLUi : plui@cc-brennevaldecreuse.fr

- ✓ Distribution de la lettre n°1 du PLUi, qui sera intégrée aux registres prévus en mairie pour recueillir les remarques des habitants. Ces registres seront fournis aux secrétaires de mairie lors de la réunion de présentation du PLUi qui aura lieu mercredi 28 juin à 14h à Ruffec.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Un décret permettant de revenir à la semaine de 4 jours devrait paraître dans les prochains jours. Les élus regrettent qu'il n'y ait pas d'étude menée pour connaître l'impact de ces nouveaux rythmes scolaires sur les résultats scolaires. Certains soulignent l'intérêt d'un enseignement sur 9 demi-journées ; les enfants étant beaucoup plus réceptifs le matin. D'autres s'inquiètent sur la baisse d'activité pour les associations locales et d'heures en moins pour des personnels notamment les contractuels. Il est rappelé que le reste à charge pour la Communauté de Communes est de 130 000 € par an et qu'il sera nécessaire d'en tenir compte dans la décision finale. Les élus décident par 24 voix pour et 8 contre de continuer avec des TAP en 2017/2018. Le Président Claude MERIOT propose la création d'un groupe de travail chargée de menée une concertation afin de prendre une décision pour l'après 2018.